



COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

AVIS 31-2006

Objet: Evaluation de la checklist « Analyse de risque Influenza aviaire - exploitations avicoles » (dossier Sci Com 2004/37 bis)

Le Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire,

Vu la loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire, en particulier l'article 8 ;

Vu l'arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;

Considérant le règlement d'ordre intérieur visé en article 3 de l'arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, approuvé par le Ministre le 27 mars 2006 ;

Vu l'auto-saisine du Comité scientifique au sujet de l'évaluation de la checklist « Analyse de risque Influenza aviaire - exploitations avicoles ;

Considérant les discussions lors de la réunion du groupe de travail du 7 juillet 2006 et de la séance plénière du 8 septembre 2006;

donne l'avis suivant :

1. Termes de référence

L'AFSCA a rédigé et validé un formulaire d'enquête de biosécurité (checklist) dans le cadre des actions d'épidémiologie concernant l'influenza aviaire. Ce questionnaire (copie jointe en annexe) est un outil qui permet d'évaluer la biosécurité (ensemble des éléments pouvant éviter la propagation de l'influenza aviaire) dans les exploitations avicoles belges, après remplissage par le vétérinaire d'exploitation en collaboration avec l'exploitant. Il met en évidence, sous forme de questions, les points sensibles de ces exploitations. Les différents aspects repris dans ces questions sont importants pour évaluer le niveau de biosécurité des exploitations car ils jouent un rôle clé pour éviter, d'une part, l'introduction du virus de l'influenza aviaire dans les exploitations, et d'autre part, la sortie de ce virus si la maladie venait à se déclarer au sein de l'exploitation (propagation).

Les objectifs poursuivis par cette enquête de biosécurité sont multiples :

- 1) fournir, de façon proactive, des données de base (récolte d'informations) avant une éventuelle épizootie, ce qui permettrait, le cas échéant, de gagner un temps précieux ;
- 2) recenser le cheptel avicole ;
- 3) localiser les exploitations avicoles. Cette localisation des exploitations est importante pour (1) déterminer un périmètre de sécurité autour d'une exploitation en cas de problème, (2) pouvoir localiser les exploitations par rapport aux sites à risque et (3) localiser les exploitations par rapport à d'autres exploitations possédant d'autres espèces d'animaux (porcs, par exemple). La localisation des exploitations est donc essentielle pour l'analyse de risque ;
- 4) localiser les exploitations avicoles par rapport aux zones naturelles sensibles ;
- 5) évaluer le risque en matière de biosécurité dans ces exploitations avicoles ;
- 6) comparer les exploitations les unes par rapport aux autres via une classification relative sur base de l'évaluation de risque. Le but est d'identifier les exploitations à risque et d'affiner leur surveillance.

Ces formulaires ont été remplis en 2005 par les vétérinaires d'exploitation de 1870 exploitations avicoles en Belgique (contenant plus de 200 oiseaux). Cette enquête ne concerne donc pas les élevages amateurs ni les oiseaux d'ornement. Une note d'accompagnement (voir annexe) contenant des définitions et des explications était fournie avec la checklist aux vétérinaires et aux exploitants pour les aider à la remplir correctement.

Cependant, l'évaluation de risques en matière de biosécurité des exploitations avicoles belges ne tient compte que des risques présents à un moment donné. Le secteur avicole peut évoluer et s'adapter très rapidement en fonction des conditions épidémiologiques. Une exploitation peut passer d'une catégorie de risque à une autre. Pour cette raison, l'Agence a décidé de refaire cette évaluation des exploitations sur base régulière (par exemple, annuelle) en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

La checklist faisant l'objet de cet avis a été élaborée en septembre 2005 et remplie au niveau des exploitations juste après. Elle est destinée à être révisée sur une base annuelle. Dans ce cadre-là, le but poursuivi par le groupe de travail dans le cadre de la rédaction de cet avis est (1) d'évaluer la pertinence des questions posées aux exploitants dans ce formulaire, et (2) de noter les imprécisions, afin d'établir d'éventuelles recommandations et propositions d'amélioration pour la version 2006 de cette checklist.

2. Recommandations générales

- Le Comité scientifique propose que des questions concernant la quantification des mouvements soient ajoutées pour la prochaine version de ce formulaire. En effet, quantifier ces mouvements (humains, animaux et matériel) lui semble indispensable afin d'évaluer correctement le risque d'introduction et de propagation éventuelles de l'influenza aviaire dans et entre les exploitations.
- Le Comité scientifique propose d'introduire, dans la note d'accompagnement de la checklist, des critères de quantification (ou des définitions) afin de mieux définir les termes « en ordre », « améliorables » et « pas en ordre » proposés dans le formulaire, pour tous les points de la checklist pour lesquels cela est possible et utile, ceci dans le but que tous les vétérinaires d'exploitation remplissent le formulaire selon les mêmes critères (par exemple, pour le nettoyage, que signifient exactement « en ordre », « améliorables » et « pas en ordre » ?).

- Une autre suggestion est de tester (réaliser un pré-test) la checklist avant de l'utiliser pour l'enquête, afin de vérifier la similitude d'interprétation et de compréhension des questions par les différents vétérinaires et exploitants.
- Le Comité suggère de fournir, dans la note d'accompagnement de la checklist, des définitions exactes des termes suivants :
 - « exploitation », « exploitation avicole » et « bâtiments », afin d'éviter d'éventuelles erreurs d'interprétation lors du remplissage du formulaire ;
 - « chargement partiel », et d'utiliser plutôt le terme « déserrage » qui est le terme utilisé dans la législation (voir point III, 2.2. de la checklist) ;
 - « ratites », en précisant par exemple qu'il s'agit d'oiseaux coureurs parmi lesquels on peut trouver les espèces suivantes : autruche, casoar, émeu, kiwi et nandou (voir point II de la checklist, Espèces de volailles ou d'oiseaux) ;
 - « capacité » (voir point II de la checklist, Catégorie et type), en précisant qu'il s'agit du nombre de têtes, ainsi que le terme « capacité totale » (voir point II de la checklist, Taille de l'exploitation), en précisant qu'il s'agit du nombre total théorique de volailles pouvant être hébergées dans l'exploitation, toutes espèces et catégories de volailles confondues ;
 - « exploitation bio » (voir point II de la checklist, Système d'hébergement), en termes de biosécurité pour l'influenza aviaire (fréquence d'accès à un parcours extérieur). Le terme « bio » est défini par des réglementations régionales (les volailles doivent passer au minimum un tiers de leur temps à l'extérieur) ;
 - « plein air (ou « avec parcours extérieur ») » (voir point II de la checklist, Système d'hébergement), en précisant par exemple la différence avec « exploitation bio », dans le sens où dans le type d'exploitation « plein air », les portes restent ouvertes et les animaux ne sont pas obligés de sortir. Le temps d'exposition à l'extérieur des volailles semble en effet pertinent au Comité scientifique pour l'évaluation du risque concernant la biosécurité.
- Dans tout le document, le Comité scientifique suggère, dans les cas où les questions font référence uniquement à des volailles, de remplacer le terme « animaux » par le terme « volailles », et dans les cas où les questions font référence à d'autres espèces d'animaux, de préciser qu'il s'agit d'« animaux d'autres espèces ». En effet, certains exploitants détiennent plusieurs espèces d'animaux et, sans ces précisions, certaines questions pourraient, alors que ce n'est pas le but poursuivi, être interprétées comme se rapportant à ces autres espèces et entraîner des erreurs dans le remplissage des formulaires (par exemple, au point III, 1.13 de la checklist : il s'agit de volailles ; au point III, 4.1. : s'agit-il des volailles, d'animaux d'autres espèces, ou les deux ?; au point III, 4.6. : il s'agit de volailles). Il suggère également d'introduire la définition de « volaille » dans la note d'accompagnement.

3. Recommandations spécifiques

Point II. Données de l'exploitation

Catégorie et type

- Point 6. Le Comité scientifique suggère de préciser, entre parenthèses, que les volailles d'élevage pour la production d'œufs de consommation sont également appelées « poulettes » ;

- Les différentes espèces reprises dans la section « espèces de volailles ou d'oiseaux » ne sont pas reprises dans la section « catégorie et types ». En effet, seules les poules de l'espèce *Gallus gallus* le sont. Il semble pourtant important au Comité scientifique de pouvoir évaluer la capacité (nombre de têtes) de ces différentes espèces pour l'évaluation du risque. En effet, les oies et les canards sont sensibles au virus, et la dinde est plus à risque que les autres volailles, par exemple. Il suggère donc de simplement ajouter les 9 catégories restantes reprises sous la section « espèces de volailles ou d'oiseaux », entre les points 7 et 8 de la section « catégorie et type ».

Présence de porcs

- En plus de demander le nombre d'emplacement pour truies et porcs, le Comité scientifique suggère d'introduire les questions supplémentaires suivantes : « distance avec les poulaillers », « possibilité de contact direct avec les volailles » et « possibilité de contact indirect avec les volailles », et de définir les termes « contact direct » et « contact indirect » dans la note d'accompagnement. En effet, la notion de possibilité de contact des porcs avec les volailles lui semble un facteur de risque important pouvant intervenir dans la propagation de l'infection ainsi que dans le risque de réassortiment du virus, le porc étant réceptif à la fois au virus humain et au virus aviaire.

Point III. Analyse de risque structurelle et fonctionnelle

1. Bâtiments

En ce qui concerne les bâtiments, le Comité scientifique suggère :

- au point 1.2. (L'exploitation est-elle entièrement clôturée ?), de remplacer le terme « l'exploitation » par le terme « les étables » et de remplacer le terme « clôturée » par le terme « isolable complètement de l'extérieur » (par exemple, par des filets et/ou clôtures) pour les raisons suivantes : (1) une clôture, ne possédant pas de toit, ne permet pas nécessairement d'obtenir une absence totale de contact avec les oiseaux sauvages ou migrateurs et (2) afin d'évaluer la possibilité d'appliquer d'éventuelles mesures prescrites par l'Agence (par exemple, isolation totale de l'extérieur, par exemple, dans les zones à risques en période de migration, ou en cas de déclaration d'un cas ou d'un foyer) ;
- au point 1.4., de préciser que la distance avec l'exploitation avicole la plus proche doit être exprimée en kilomètres, afin d'éviter des erreurs d'interprétation des chiffres encodés ;
- au point 1.5., de préciser ce qu'il est entendu par séparation « totale » entre les espèces. En effet, le terme « total » est sujet à interprétation : s'agit-il de séparation physique et/ou séparation via les mouvements (matériel, personnel, ...) ? ;
- au point 1.9. (Les bâtiments de l'exploitation sont-ils inaccessibles aux oiseaux externes ?), de préciser de quels bâtiments il s'agit (poulaillers, exploitation, habitation, etc.) et d'introduire dans cette question la structure au niveau de laquelle sont stockés la paille et/ou le lisier, qui peuvent éventuellement héberger le virus et être en contact avec les oiseaux externes si elle n'est pas close ;
- au point 1.14., de retirer la sous-question « stockage d'aliments séparé » car il s'interroge sur la pertinence de la question de savoir s'il existe un stockage d'aliments séparé pour une enquête sur l'influenza aviaire. Cependant, cette question reste pertinente pour l'utilisation éventuelle de la checklist dans d'autres contextes que l'influenza aviaire (par exemple, salmonelles) ;

- Au point 1.16., de préciser, afin d'éviter les problèmes d'interprétation, à quel système d'alarme il est fait référence (alarme technique dans le cadre de la ventilation ? incendie ? intrusion ?) ;
- Au point 1.19., de préciser la question « Distance entre le parcours extérieur et l'exploitation ». Il peut s'agir du cas où le parcours extérieur (qui peut avoir la possibilité d'être isolé de l'extérieur) est éloigné de l'exploitation, ce qui entraîne la présence d'un trajet extérieur (distance) non contrôlé d'un point de vue isolation vis-à-vis de l'extérieur. Si tel est le but de cette question de la checklist, il suggère alors de la préciser, en écrivant par exemple « en cas de parcours extérieur éloigné physiquement de l'exploitation, quelle est la distance entre le parcours extérieur et l'exploitation (mètres ou kms) ? ». Toujours au même point, il suggère de préciser que le terme « accessibilité » fait référence à une notion de permission d'accès et non de facilité/difficulté d'accès ;
- Au point 1.20. (Emplacement pour les cadavres), de demander explicitement s'il existe un emplacement « séparé » pour les cadavres. En effet, la séparation de l'emplacement pour les cadavres est aussi importante que l'existence d'un tel emplacement pour éviter le risque de dissémination du virus. Le terme « réfrigéré » implique l'existence d'une séparation, mais ne renseigne pas, en cas d'absence de cette possibilité de réfrigération, sur l'existence ou non d'un emplacement séparé pour les cadavres. Cependant, le Comité estime que la sous-question « emplacement réfrigéré pour les cadavres » est pertinente et doit rester dans le questionnaire.

2. Hygiène

En ce qui concerne l'hygiène, le Comité scientifique suggère :

- au point 2., et particulièrement aux points 2.5. à 2.9. (Nettoyage), d'introduire la notion de « désinfection » au même titre que celle de « nettoyage » ;
- au point 2.4. (Y-a-t-il un équipement suffisant pour nettoyer et désinfecter ?), d'expliquer la notion de « suffisance » de l'équipement, qui est un terme subjectif et pouvant entraîner des erreurs d'interprétation, ceci afin d'expliquer de quelle manière les exploitants et vétérinaires peuvent apprécier si l'équipement pour le nettoyage et la désinfection est suffisant (par exemple, nom du produit, mise à disposition de matériel) ;
- aux points 2.6 à 2.9. (Nettoyage), d'introduire des critères pour mesurer l'efficacité du nettoyage. En effet, malgré le fait que le point 2.5. reprend la question de savoir si une firme externe réalise le nettoyage, il n'y a pas moyen de savoir, par le biais des questions 2.6. à 2.9. si le nettoyage est suffisant. Pour cela, il propose de définir, dans le document d'accompagnement, les critères « en ordre », « améliorabile » et « pas en ordre » en termes, par exemple, de fréquence et/ou d'examen visuel ;
- au point 2.12., d'éliminer de la checklist le terme « et exempt de matière toxique » car il pense que, si il est possible d'évaluer visuellement la propreté et la sécheresse d'une litière, il est par contre impossible d'évaluer visuellement si celle-ci est exempte de matières toxiques ;
- au point 2.13., de préciser qu'il s'agit de la mise en place « d'un nouveau lot » ;
- aux points 2.14. (Date du dernier examen de laboratoire) et 2.15. (Nombre d'exams de laboratoire ces 12 derniers mois), de prendre conscience que cette question, telle qu'elle est formulée, est sujette à des erreurs éventuelles dans l'interprétation des

réponses, comme par exemple : (1) de quels examen(s) de laboratoire s'agit-il? Dans certains cas en effet, le vétérinaire réalise lui-même des examens de laboratoire avec son propre matériel sans passer par un laboratoire officiel, et ces examens pourraient être comptabilisés dans la checklist par certains vétérinaires et non par d'autres, et (2) parler d'examens de laboratoire sans préciser qu'il s'agit des contrôles officiels ou d'examens de routine risque de poser des problèmes d'interprétation des résultats. En effet, un nombre élevé d'examens peut vouloir dire un bon suivi de l'exploitation, tout comme la présence de problèmes récurrents, et vice-versa dans le cas d'un faible nombre d'examens. Pour résoudre ce problème d'interprétation, le Comité scientifique suggère, soit de préciser qu'il s'agit d'examens officiels et/ou de surveillance sanitaire de routine, soit de subdiviser chacune de ces questions en deux sous-questions : (1) examens officiels et/ou surveillance sanitaire de routine et (2) autres cas (problèmes);

- au point 2.18., de prendre conscience du fait que le nombre de visites du vétérinaire d'exploitation ces 12 derniers mois est également difficile à interpréter. En effet, un nombre élevé pourrait signifier une bonne surveillance sanitaire de la part de l'exploitation, ou au contraire, beaucoup de problèmes sanitaires à gérer, et vice-versa dans le cas d'un nombre faible de visites. Pour résoudre ce problème d'interprétation, le Comité scientifique suggère également de subdiviser cette question en deux sous-questions : (1) examens officiels et/ou surveillance sanitaire routinière et (2) autres cas (problèmes).

3. Aliments et eau de boisson

- Point 3.5. Le Comité scientifique attire l'attention sur la difficulté de remplissage du formulaire au cas où l'origine de l'eau n'est pas la même pour la boisson que pour le nettoyage. Il propose dès lors de subdiviser cette question en deux sous-questions : (1) eau de boisson et (2) eau de nettoyage, et d'introduire, pour chacune de ces deux sous-questions, les questions suivantes : eau de ville, eau souterraine, eau de surface, et contrôle de qualité. Détailler cette partie du questionnaire concernant l'eau semble pertinent au Comité scientifique du fait du rôle joué par l'eau dans le risque de propagation du virus (persistance).

4. Contacts

En ce qui concerne les contacts, le Comité scientifique suggère :

- au point 4.1., de préciser, comme cela est déjà mentionné au niveau des recommandations générales, si ces animaux représentent uniquement les volailles, uniquement les animaux d'autres espèces, ou les deux ;
- au point 4.3. (Contacts internationaux) et 4.4. (Contacts avec des externes), de subdiviser chacune de ces questions en deux sous-questions : (1) contacts de la volaille, et (2) contacts de l'exploitant. En effet, ces deux aspects semblent importants au Comité scientifique car le virus peut être introduit au niveau de l'exploitation à la fois par les volailles et à la fois par les personnes humaines ayant été en contact avec les animaux et/ou personnes étrangères ou externes. Il propose également d'expliquer, dans la note d'accompagnement, en quoi consistent ces contacts. Il propose également, au point 4, de mieux expliquer le terme « externes » ;
- au point 4.5. (Contact avec des animaux), de regrouper les deux sous-questions « survol d'oiseaux migrateurs » et « survol d'oiseaux sauvages » en une seule sous-question car il semble impossible, pour le Comité scientifique, de faire une différence entre ces deux catégories d'oiseaux par l'exploitant. Concernant la sous-question « autres contacts avec des animaux », il attire l'attention sur un éventuel problème d'interprétation quant à la

nature de ces autres contacts: s'agit-il de contacts d'un autre type avec les oiseaux migrateurs et sauvages repris à la sous-question précédente, ou s'agit-il de contacts avec d'autres animaux (animaux d'autres espèces), comme par exemple des chats ? Si il s'agit du deuxième cas, il propose alors d'écrire « contacts avec animaux d'autres espèces » ;

- au point 4.7. (Vente de produits à des particuliers), de préciser qu'il s'agit de produits « de volaille ».

5. Registres

En ce qui concerne les registres, le Comité scientifique suggère :

- aux points 5.1., et 5.3. à 5.9., de prévoir de vérifier le remplissage correct de ces registres, en plus de prévoir leur présence, par exemple par le biais de deux sous-questions : (1) présence et (2) remplissage ;
- au point 5.1. (Registre d'entrée et de sortie des animaux, nombre et origine), de préciser, en ce qui concerne les termes « nombre et origine », qu'il s'agit du nombre et de l'origine des animaux, pour chaque entrée et sortie ;
- au point 5.3., de retirer le terme « et délai d'attente » et de mentionner le registre des délais d'attente au point 3.2., qui mentionne déjà la question concernant le respect du délai d'attente de l'aliment, ceci afin d'éviter d'éventuelles redondances ;
- au point 5.8., de parler du "registre des visites" au lieu du « registre d'accès des personnes », pour plus de clarté.

4. Conclusion

Le Comité scientifique souligne la grande qualité du travail qui a été réalisé concernant l'élaboration de ce formulaire. Il suggère, afin de le perfectionner, de tenir compte des recommandations formulées ci dessus.

Au nom du Comité scientifique,
Le Président,

Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert

Bruxelles, le 18 septembre 2006

**CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES**

I IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION

ZONE A RISQUE: OUI/NON
 Numéro de troupeau:
 Numéro d'enregistrement ou d'agrément:
 Adresse du troupeau:

Coordonnées géographiques (coordonnées de Lambert) X.....
 Y.....

Responsable: nom:
 adresse:..... Tél
 GSM

Propriétaire: nom:
 adresse: Tél
 GSM

Intégrateur: nom:
 adresse: Tél
 GSM

Vétérinaire d'exploitation: nom:
 adresse: Tél
 numéro d'ordre: GSM
 date du dernier contrat:/...../.....

REMARQUES

II DONNEES DE L'EXPLOITATION

Espèces de volailles ou d'oiseaux

Poules	Dindes	Pintades	Faisans	Canards	Oies	Cailles	Perdrix
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Catégorie et Type

		Capacité
1	Elevage de volaille de reproduction	
2	Multiplication	
3	Sélection	
4	Production de viande	
5	Production d'œufs de consommation : poules de ponte	
6	Production d'œufs de consommation : élevage	
7	Production d'œufs de consommation : animaux de réforme	
8	Ornement	
9	Parc de gibier	

Taille de l'exploitation

Système d'hébergement

bio	plein air	poules au sol	cage
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES

Qualification sanitaire A B C Rien

date de l'attribution:

date du dernier contrôle concernant la qualification sanitaire:.....

Présence de porcs: OUI / NON

Si oui, nombre d'emplacements truies:.....et nombre d'emplacements porcs
d'engraissement :.....

**CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES**

III ANALYSE DE RISQUE STRUCTURELLE ET FONCTIONNELLE

	Présent/Oui	Pas présent/ Non	Pas d'application	En ordre	Améliorable	Pas en ordre
1 BATIMENTS						
1.1 Un plan de l'exploitation est-il présent?						
1.2 L'exploitation est-elle entièrement clôturée?						
1.3 Contacts entre les étables (matériel, personnel, ...)						
1.4 A quelle distance se trouve l'exploitation avicole la plus proche ?						
1.5 Si plusieurs espèces de volailles sont présentes, y-a-t-il une séparation totale entre les espèces?						
1.6 Y-a-t-il d'autres animaux de rente (à part des porcs) présents dans l'exploitation?						
1.7 Y-a-t-il des volailles hobby ou d'autres oiseaux (y compris les pigeons) présents dans l'exploitation?						
1.8 Les volailles hobby sont-ils complètement séparées des autres volailles?						
1.9 Les bâtiments de l'exploitation sont-ils inaccessibles aux oiseaux externes?						
1.10 Y-a-t-il un bac de désinfection par étable?						
1.11 Les bâtiments de l'exploitation ferment-ils à clé?						
1.12 L'accès à l'exploitation est-il seulement possible accompagné?						
1.13 Le sas hygiénique aménagé est-il séparé de l'endroit où vivent les animaux?						
Un sas d'hygiène par poulailler						
Par sas d'hygiène: * emplacement pour se laver les mains						
* endroit pour l'habillement						
* bac de désinfection						
* vêtements propres à l'exploitation pour les visiteurs						
* chaussures propres à chaque poulailler						
1.14 Y-a-t-il une division en poulaillers par bande de production?						
Stockage d'aliments séparé						
1.15 Lieux de chargement et déchargement en dur et nettoyables						
1.16 Système d'alarme						
1.17 Ventilation mécanique						
1.18 Est-il possible d'héberger à l'intérieur tous les animaux et cela à long terme?						
1.19 Parcours extérieur?						
Distance entre le parcours extérieur et l'exploitation						
Accessibilité pour le personnel						
Accessibilité sans être accompagné						
1.20 Emplacement pour les cadavres						
Emplacement réfrigéré pour les cadavres						
REMARQUES						
2 HYGIENE						
2.1 Le principe All in - All out est-il appliqué?						
2.2 Le principe de chargement partiel est-il appliqué?						
2.3 Chargement uniquement par des équipes de chargement certifiées ?						
2.4 Y-a-t-il un équipement suffisant pour nettoyer et désinfecter ?						
2.5 Nettoyage par une firme externe						
2.6 Nettoyage du système d'alimentation						
2.7 Nettoyage du système d'eau de boisson						
2.8 Nettoyage du système de ventilation						
2.9 Nettoyage des poulaillers après chaque bande de production						

**CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES**

2.10 Les conteneurs, boîtes à oeufs et matériel d'emballage sont-ils désinfectés?						
à désinfecter jetables						
	Présent/Oui	Pas présent/ Non	Pas d'application	En ordre	Améliorable	Pas en ordre
2.11 Y-a-t-il un programme de lutte contre les nuisibles et les insectes?						
2.12 La litière est-elle propre, sèche et exempte de matières toxiques?						
2.13 Un hygiénogramme est-il réalisé avant chaque mise en place?						
2.14 Date du dernier examen de laboratoire		/...../			
2.15 Nombre d'examens de laboratoire ces 12 derniers mois					
2.16 Le responsable connaît-il les symptômes de l'Influenza Aviaire?						
2.17 Date de la dernière visite du vétérinaire d'exploitation		/...../			
2.18 Nombre de visites du vétérinaire d'exploitation ces 12 derniers mois					
<u>REMARQUES</u>						
3 ALIMENTS ET EAU DE BOISSON						
3.1 Aliment acheté chez un fabricant agréé						
3.2 Respect du délai d'attente de l'aliment						
3.3 Aliment inaccessible aux rongeurs						
3.4. Aliments (pour volailles et autres animaux) inaccessibles aux oiseaux						
3.5 Utilisation d'eau (eau de boisson et eau de nettoyage)						
Eau de ville						
Eau souterraine						
Eau de surface						
Contrôle de qualité						
3.6 Nourrit-on à l'extérieur?						
fréquence						
3.7 Y-a-t-il un emplacement pour boire à l'extérieur?						
<u>REMARQUES</u>						
4 CONTACTS						
4.1 Contacts avec la filière de production :						
Plus d'un fournisseur pour les animaux						
Plus d'un fournisseur pour l'aliment des animaux						
4.2 Ouvriers						
Ouvriers temporaires						
Ouvriers ayant des contacts avec d'autres exploitations avicoles						
Ouvriers avec des contacts à l'étranger						
4.3 Contacts internationaux						
4.4 Contacts avec des externes						
4.5 Contacts avec des animaux						
Survол d'oiseaux migrateurs						
Survол d'oiseaux sauvages						
Entrée d'oiseaux dans l'étable (parcours extérieur)						
Autres contacts avec des animaux						
4.6 Vente d'animaux à des particuliers						
4.7 Vente de produits à des particuliers						

CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES

REMARQUES						
5 REGISTRES						
5.1 Registre d'entrée et de sortie des animaux , nombres et origine						
5.2 Enregistrement quotidien						
mortalité						
consommation de nourriture						
consommation d'eau						
rapport consommation eau/nourriture						
croissance						
taux de ponte						
ventilation min/max						
température min/max						
5.3 Registre des aliments, additifs et délais d'attente						
5.4 Registre des examens du vétérinaire d'exploitation						
	Présent/Oui	Pas présent/ Non	Pas d'application	En ordre	Améliorable	Pas en ordre
5.5 Registre des résultats de laboratoire						
5.6 Registre des médicaments et vaccinations						
5.7 Registre d'abattage, nombre, date, résultats des expertises						
5.8 Registre d'accès des personnes						
5.9 Registre des véhicules						
REMARQUES						

IV EVALUATION ET RECOMMANDATIONS

CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES

V SIGNATURES

Date:

Vétérinaire d'exploitation

Responsable/propriétaire

Nom

Nom

Signature

Signature

CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA CHECK LIST INFLUENZA AVIAIRE

La check-list Influenza aviaire ci-jointe est un outil qui va permettre d'évaluer la biosécurité (= ensemble des éléments pouvant éviter la propagation de l'influenza aviaire) de l'établissement par le vétérinaire d'exploitation. Cette liste va permettre de parcourir les points sensibles de l'exploitation. Ces points jouent un rôle clé pour éviter d'une part l'introduction de l'influenza aviaire dans l'exploitation et d'autre part la sortie de la maladie si celle-ci venait à se déclarer au sein de l'exploitation. Le questionnaire doit être complété en collaboration avec le vétérinaire d'exploitation. L'exploitant peut se référer au questionnaire pour apporter d'éventuelles améliorations à son établissement.

A. Recommandations générales :

- Le questionnaire doit être rempli en trois exemplaires : le premier est destiné à l'exploitant, le second doit être conservé par le vétérinaire d'exploitation et le dernier doit être renvoyé à l'Unité Provinciale de Contrôle dont dépend l'exploitation.
- Tout cas de cessation d'activité doit être signalé dans la case *remarques* située à la fin de la partie *I. Identification de l'exploitation*.
- Tous les exemplaires doivent être datés et signés par le vétérinaire d'exploitation et le responsable/le propriétaire de l'exploitation.
- Les champs libres de la première partie (identification de l'exploitation) doivent être complétés et les autres données (fournies par SANITEL) doivent être corrigés si nécessaire.
- Les trois dernières colonnes (*en ordre, améliorable, pas en ordre*) ne doivent être remplies que si la première colonne (*présent*) est cochée.
- Les rubriques 2.14 et 2.17 doivent être remplies selon le format suivant : jj/mm/aa.
- Pour les rubriques 1.19/2, 2.15, 2.18 et 3.6/2, inscrire un nombre
- Si un plan de l'exploitation n'existe pas, il faut en réaliser un.
- Pour la rubrique 4.5, les espèces d'oiseaux peuvent être notées dans la case *remarques*.

B. Définitions :

- *Zone à risque* : une région où coexistent des exploitations de volailles et des zones de repos ou d'alimentation pour les oiseaux sauvages.
- *Coordonnées de Lambert* : c'est un système de coordonnées qui permet de localiser géographiquement l'exploitation.

- *Qualification sanitaire* : selon A.R. du 10/08/1998, Chapitre V, Art. 9. Cet arrêté fixe les conditions d'hygiène à respecter par les exploitations avicoles contenant plus de 200 animaux. En fonction des conditions satisfaites, le

CHECKLIST ANALYSE DE RISQUE
INFLUENZA AVIAIRE EXPLOITATIONS AVICOLES

troupeau se voit attribuer une des qualifications d'hygiène A, B ou C. L'obtention de la qualification A est obligatoire pour les exploitations de volailles de reproduction et reste facultative pour les exploitations de volailles de rente, pour lesquelles une qualification minimale B ou C est nécessaire.

- *Etable*: toute installation dans laquelle sont élevées ou détenues de manière temporaire ou permanente des volailles.
- *Poulailler* : partie d'une étable pouvant accueillir une bande de production (exception faite des poules pondeuses).
- *Chargement partiel*: règles relatives aux conditions d'hygiène à appliquer lors d'un chargement partiel (l'Arrêté ministériel du 4 mai 1992 portant des mesures temporaires de lutte contre la pseudo- peste aviaire modifié par l'Arrêté ministériel du 5 août 2005).